

Les préceptes de Jonadab, fils de Récab (lire Jérémie 35)

B. Rossel

[Feuille aux jeunes n° 164]

Histoire des Récabites

Hobab, Madianite, beau-père de Moïse, appelé aussi Jéthro ou le Kénien, avait refusé, tout en reconnaissant la puissance de l'Éternel, de suivre le peuple d'Israël dans sa marche vers la terre promise (Nomb. 10, 29-32). En revanche, ses descendants, les Kéniens, partirent avec les Israélites et s'établirent en Canaan (Jug. 1, 16). D'après 1 Chroniques 2, 55, Récab faisait partie de ce groupe intégré au peuple de Dieu ; il fut le père de Jonadab, homme pieux, qui rencontra Jéhu sur le chemin de Samarie, le suivit et l'aida à détruire le culte de Baal (2 Rois 10, 15-27). Jonadab en outre donna à tous les membres de sa famille cinq préceptes que nous allons étudier brièvement. Il est clair qu'il faut s'attacher à leur signification spirituelle et non pas les respecter littéralement, comme les Récabites devaient le faire. Combien la fidélité de ceux-ci, observateurs rigoureux des ordres de leur ancêtre, même après que deux siècles se furent écoulés (ce qui représente sept à huit générations), est un exemple pour nous !

Préceptes de Jonadab, fils de Récab

Premier précepte : Vous ne boirez point de vin, ni vous, ni vos fils, à toujours (Jér. 35, 6)

Dans la Parole, le vin est l'image de la joie, mais d'une joie terrestre, éprouvée dans l'ordre de l'ancienne création assujettie au péché depuis la transgression d'Adam, création qui jouira bientôt de la liberté de la gloire des enfants de Dieu (Rom. 8, 21). Or nous savons que cette joie s'oppose à la joie chrétienne, joie infiniment meilleure, vécue dans l'obéissance aux commandements du Seigneur (Jean 15, 11), dans la *dépendance* de Lui (Jean 16, 24), dans *l'assurance* qu'Il nous garde (Jean 17, 13), dans la *communion* que nous avons avec le Père et Son Fils Jésus Christ (1 Jean 1, 4). Nous l'avons remarqué : dans ces quatre passages, Jean parle d'une joie *accomplie*.

Deuxième précepte : Vous ne bâtirez pas de maison (Jér. 35, 7)

Nous verrons plus loin la signification spirituelle de cet ordre en considérant le dernier précepte donné par Jonadab, le seul qui soit positif : « Vous habitez dans des tentes tous vos jours ».

Troisième précepte : Vous ne sèmerez pas de semence (Jér. 35, 7)

D'après Lévitique 19, 19, l'Israélite ne devait pas semer son champ de deux espèces de semences. Il s'agit ici de la semence image d'une doctrine qu'on répand. Or la saine doctrine ne saurait être mélangée avec une mauvaise doctrine.

En revanche, dans notre passage, le fait de ne pas ensemençer de champ prouvait que les Récabites ne s'attachaient nullement à leurs terres, qu'ils ne voulaient pas s'établir ici-bas d'une façon définitive, et qu'ils se contentaient de vivre au jour le jour selon Matthieu 6, 26, comptant sur Dieu seul. Dieu, en effet, qui nourrit les oiseaux du ciel, saura répondre à tous les besoins des siens.

Quatrième précepte : Vous ne planterez pas de vigne, et vous n'en aurez point (Jér. 35, 7)

Comme les Récabites ne devaient pas boire de vin, il est naturel qu'ils ne plantent pas l'arbuste qui le produit. Noé a planté une vigne, puis il s'est enivré, provoquant le grave péché de Cham, qui s'est moqué de son père (Gen. 9, 20-22). Ainsi, toute tentation était écartée pour les Récabites : ne disposant d'aucune vigne, ils n'avaient pas de vin à boire.

D'autre part, semer et planter constituent deux actes de même nature, qui expriment le désir de l'homme de prospérer sur cette terre et cela, parfois, au détriment de sa vie spirituelle. Qu'importe en effet une brillante réussite matérielle, si l'on fait la perte de son âme (Luc 12, 16-21) ?

Cinquième précepte : Vous habitez dans des tentes tous vos jours (Jér. 35, 7)

La maison, demeure stable, s'oppose à la tente, habitation plus fragile, que l'on peut monter et démonter à volonté. Abraham déjà, par la foi, «demeurait dans des tentes avec Isaac et Jacob», prouvant par là qu'il attendait une cité meilleure (Héb. 11, 9-10). Ainsi donc, ne pas bâtir de maison impliquait le fait d'habiter sous des tentes. Jonadab et sa famille témoignaient de cette façon qu'ils étaient forains et étrangers sur cette terre, selon l'expression de 1 Pierre 2, 11, expression que l'apôtre applique aux chrétiens.

Connaître les préceptes est une chose, s'y soumettre une autre chose. Or Jérémie, par l'épreuve qu'il a fait subir aux Récabites, a montré d'une façon éclatante la fidélité de cette famille tout entière. Saurons-nous, de la même manière, respecter les préceptes que nos pères nous ont transmis au travers de luttes incessantes ? Agir ainsi, c'est s'engager dans le chemin de la bénédiction, la vraie bénédiction, celle de la prospérité spirituelle. Les promesses de Dieu aux Récabites, exprimées en Jérémie 35, 17 à 19, en sont la preuve.